



Volet A

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25137889***Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division *Marche-en-Famenne*
Le *20-10-2025*
GreffeN° d'entreprise : **0541 682 642**

Nom

(en entier) : **REVATIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **rue de la Science 8, AYE - 6900 MARCHÉ-EN-FAMENNE****Objet de l'acte : Approbation des comptes - Démission - modification représentation**

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du 13/6/2025

Après présentation du rapport d'activité et de gestion du Conseil d'Administration pour l'année 2024, le rapport est approuvé par l'assemblée.

Les comptes 2024 sont présentés et approuvés par l'assemblée, qui approuve également la poursuite des activités.

A l'unanimité des présents et représentés, les membres de l'Assemblée Générale donnent décharge aux membres du Conseil d'Administration de l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale acte et accepte la démission de Claude Dedry, Alexandre Dallemagne, Jean-Claude Havaux, Natascha Holper (représentante de Lux Development), Jacques Kuypers et Philippe Neven de leur mandat d'administrateur.

L'Assemblée acte la nomination de NOSHAQ PARTNERS - 0808.219.836 comme administrateur avec comme représentant permanent Mr Eric Brandt au sein du Conseil d'Administration.

L'Assemblée profite également de cette AG pour confirmer la rectification à réaliser suite à l'omission de publication au Moniteur de la nomination de Frédéric Boeckx sur base du PV de l'AG du 11/06/2021.

Dès ce jour, le CA est par conséquent constitué des 7 membres suivants :

Frédéric Boeckx

Noshaq Partners, avec comme représentant permanent Eric Brandt

Jean-Loup Blondeau

Jean-Paul Lacomble

Joseph Martial

J-Luc Martin

Didier Sertheyn

SERTEYN Didier

Administrateur Délégué

Déposé en même temps : le PV d'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2025

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 30/10/2025 - Annexes du Moniteur belge